

Betteraves : retour des néonicotinoïdes

28/10/2020



Actus Agricoles

Non, puis finalement oui. Après les députés, les sénateurs ont voté dans la nuit du 27 octobre 2020, le projet de loi controversé permettant la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes pour la seule filière betterave. Ils ont dû s'y reprendre à deux fois, l'article litigieux ayant d'abord été supprimé après ce qui semble être une erreur de manipulation d'un groupe politique au moment du scrutin électronique. Interdits depuis 2018, les néonicotinoïdes utilisés par la filière pourront ainsi l'être jusqu'en 2023. Reste à savoir si le Conseil d'Etat n'invalidera pas cette décision au regard du principe d'égalité devant la loi.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/betteraves-retour-des-neonicotinoides/>